



Convocation et affichage : 06/05/2026

Affichage Procès-verbal :

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15 Votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le 13 mai à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : M. Joseph LE MEROUR, Mme Sylvie HILAIRET, M Laurent JULIEN, Mme Edith GUELLEC, M. Gilles LE ROY, Mme Sylvie SEVELLEC, M. Thierry BETRANCOURT, Mme Johanne PASQUET, M. Xavier MENESGUEN, Mme Gaëlle PRIOL, Mme Christiane LAGADIC, M. Dominique THOMAS, Mme Marine BROGLIN, Mme Michèle CALVEZ, M. Christian BLAIZE.

Absents excusés : Mme Muriel LE MEROUR donne pouvoir à M. Thierry BETRANCOURT, M. Claude TANIQUO donne pouvoir à M. Gilles LE ROY, M. Bertrand MARTIN donne pouvoir à Mme Johanne PASQUET, Mme Céline DELSART donne pouvoir à Mme Michèle CALVEZ.

Secrétaire de séance : M Laurent JULIEN

Délibération n° 26.41 | 5.2 Fonctionnement des assemblées

Subventions aux associations

La Commune de Camaret-sur-Mer est soucieuse de soutenir au mieux les associations, véritables actrices de la cohésion sociale. La collectivité a ainsi pour objectif d'offrir aux associations de bonnes conditions pour développer leurs projets quel que soit le domaine d'activités : solidarité, culture, sports, santé, emploi, éducation, accès aux droits, etc.

Il est proposé aujourd'hui d'arrêter les montants des subventions annuelles aux associations pour l'année 2026 selon le tableau joint en annexe étant entendu que la somme globale avait été arrêté lors de l'adoption du budget primitif par délibération n°26-15 du 25 février 2026.

Vu l'article L2121-29 du CGCT ;

Vu la délibération n°26-15 en date du 25 février 2026 portant adoption du budget primitif de la commune ;

Vu l'avis de la commission associations en date du 7 mai 2026 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(6 membres d'association sortent à l'occasion du vote de cette délibération)

Article 1 : d'approuver le tableau global des subventions ci-annexé pour l'année 2026

Article 2 : De préciser que ces subventions s'inscrivent à l'article 65748 du budget principal.

Article 3 : de charger le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

Le Maire,
Joseph LE MEROUR



Le Secrétaire de séance,
Laurent JULIEN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS 2026

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Associations camarétoises

Culturelle	
Les amis du quartier St Thomas	500,00
Comité de jumelage	500,00
MAM les P'tites Cacahuètes	3 000,00
Envor an Dour	2 000, 00
Les amis des piafs	830,00
Kameled ar son	1 500,00
Cap des Etoiles	300,00
Camaret authentique	1 500,00
Des mots dans les nuages	1 000,00
Scolaire	
APE Ecole Louise Michèle	5 000,00
OCCE	1 125,00
Sportif et voile	
Association sportive camarétoise (ASC)-groupement jeunes	200,00
FC Pen Hir	2 000,00
Les cavaliers de Pen Hir	1 000,00
La Camaretoise – chasse	500,00
Les terrains de l'Armorique	1 000,00
Secours	
SNSM	3 000,00
Humanitaire et caritatif	
Association animation EHPAD Anim'age	1 000,00
Les 4 pattes du bout du monde	300,00
Ss total : 26 255,00	

Associations non camarétoises

Culturelle	
Kaniri Ar Mor	1000,00
Classic à l'Ouest	2 000,00
Scolaire	
Association sportive Collège Alain	180,00
Solidaire	
Section des médaillés militaires 1835 ^{ème}	80,00
FNACA	150,00
ADMR de Pen Hir aux Monts d'Arrée	1 262,00
Solidarité Paysans Bretagne	100,00
Économie et Environnement	
Rés Agri	
Humanitaire et caritatif	
ULAMIR	2 000,00
ADOT	200,00
Don du sang	150,00
La Soupape	500,00
Addictions alcool Vie libre	200,00
CIDFF 29 (information et aide aux femmes)	500,00
Prévention routière	100,00
Ss total : 8 422,00	

Total général : 34 677,00€